



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

CAT : Drome

Question écrite n° 2348

### Texte de la question

M Alain Fort attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des handicapés et des accidentés de la vie, sur les projets d'extension de trois centres d'aide par le travail, situés dans le département de la Drome, à savoir : Saint-Uze, Triors et Valence. Ces trois projets ayant été acceptés par la CRISM, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend leur réserver.

### Texte de la réponse

Reponse. - Il est indiqué à l'honorable parlementaire que les projets d'extension de trois centres d'aide par le travail situés dans la Drome (Saint-Uze, Triors et Valence) n'ont pu être retenus au titre du budget de 1989. En effet, en dépit d'un accroissement important du nombre de places créées cette année par rapport à l'année précédente, il n'a pas été possible de satisfaire toutes les demandes de créations qui ont été présentées. Le choix qui a été opéré a tenu compte des priorités exprimées, de l'ancienneté des projets, des redeploiements opérés et de la volonté d'assurer un équilibre dans la satisfaction des besoins. L'honorable parlementaire peut être assuré que les divers projets d'extension ou de création de centres d'aide par le travail de la Drome feront l'objet d'un examen tout à fait attentif lors des prochains exercices budgétaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Fort Alain](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2348

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** handicapés et accidentés de la vie

**Ministère attributaire :** handicapés et accidentés de la vie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 septembre 1988, page 2503